



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 13 Mars 2023

Président de séance : Mr BESANÇON Laurent, Maire

Conseillers présents : (9) : Mrs BESANÇON Laurent, CHAMBARD Denis, CHAMBARD Hervé, CHEVASSUS Patrice, DUC Pierre, DUPAS Jean Pierre, MOUREZ Jean Christophe, DANJEAN Pierre et Mme GRILLOT Isabelle.

Mr le Président constate que le quorum est atteint.

Conseillers excusés (2) : Mme JEANDOT Julie et Mr GENTAS Dominique.

Pouvoir (0) : Aucun **Votants** : 9

Secrétaire de séance : Mr DUC Pierre

Début de séance : 18 h 30

* Le compte-rendu du Conseil Municipal (CM) du 13 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité des élus présents. Mr le Maire et Mr le Secrétaire signent le registre et archivent le procès-verbal.

1- Délibération : Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2022 (budget général et budget eau) :

Approuvé à l'unanimité des élus (en l'absence du maire).

2- Délibération d'affectation du résultat 2022 (budget général et budget eau) :

Approuvé à l'unanimité des élus (en l'absence du maire).

3- Délibération : Budget primitif 2023 (budget général et budget eau) :

Voté à l'unanimité des élus présents.

Dons aux associations : - ADMR : 50€

- Musique de Voiteur : 50€

- Association des Loups de Blois sur Seille : 250€ (MM. BESANÇON, CHAMBARD Denis et CHAMBARDD Hervé ne prennent pas part au vote).

Vote des taux d'imposition 2023, taux sur sur les habitations secondaires : feront l'objet d'une discussion lors du prochain conseil en avril. M. le Maire présentera des simulations de calcul aux élus.

4- Projet d'extinction partielle de l'éclairage public dans le village : économie d'énergie et diminution des coûts de fonctionnement :

Vu le contexte économique qui a changé, l'augmentation importante du prix de l'électricité, le Conseil Municipal débat sur l'extinction partielle de l'éclairage public dans le village.

a) Mr le Maire met au vote pour une relance d'une consultation publique préalable :

- Contre : 8

- Pour : 1

b) L'unanimité des élus présents vote l'extinction partielle de l'éclairage public dans le village à partir du 15 avril 2023 (9 pour).

c) L'unanimité des élus présents vote l'extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de Blois sur Seille (village et Chaumois Boivin) de 23h à 6h. (9 pour).

5- Devis entretien des chemins ruraux (fauchage, élagage) :

Travaux prévus en juillet aux Chaumois et au village : Chemin de l'Abeille 850m, le vieux Mont 1050m et entre le deux Chaumois 1650m. Il n'y a pas eu de travaux depuis 2021.

Présentation des devis par Mr le Maire.

L'unanimité des élus présents approuve le devis de l'entreprise Buchot-Paget pour une valeur de 4200€.

6- Commission CCBHS : informations des délégués.

- Commission aménagement du territoire : Mr DUC fait un bref résumé de la dernière réunion qui a portée sur les projets 2023 de l'EPAGE, sur le bilan de clôture de l'exercice financier et le suivi de recrutement du SPANC.

- Commission tourisme : Mr le Maire rapporte les réflexions de la dernière commission communautaire sur la base nautique de DESNE : gestion des touristes de plus en plus nombreux et problème des déchets.

7- Questions diverses :

a) Reconduction de l'adhésion de 100€ à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2023 :

L'unanimité des élus présents vote la reconduction de cette adhésion.

b) Point sur la statue de Jeanne d'Arc de la fontaine qui a été cassée :

Mr le Maire a été en contact avec des fondeurs. Il n'existe plus d'ancien moule de la statue, il faudra créer un nouveau moule à partir de la Jeanne d'Arc cassée.

Mr le Maire a rencontré les assureurs des deux parties concernées avec un expert : Aucun accord possible avec la partie adverse, une procédure de contentieux juridique est donc engagée contre la société de bus responsable du préjudice.

L'assurance GROUPAMA (assurance de la Commune) demande réparation aux prix des travaux.

c) Présence d'ENEDIS au Chaumois Boivin du 27 au 31 mars pour des travaux sur la ligne Chaumois – LA MARRE. Des micros-coupures pourront avoir lieu.

d) Effacement du vieux transformateur au Chaumois Boivin, remplacement par un neuf plus petit et effacement d'une partie de la ligne à partir du 20 mars.

e) Installation de la fibre. Toute la population devrait être fibrée en octobre 2024.

Après discussion et étude il n'y aura que deux poteaux au village qui seront doublés.

Fin de séance : 21H30.

Mr DUC Pierre

Secrétaire

Mr BESANÇON Laurent